UNIVERSITE SIDI MOHAMMED BEN ABDELLAH
FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES - FES
FILIERE : ECONOMIE ET GESTION

Session de printemps 2008/2009
Semestre 4 Sections : C et D
Module : Economie II
Enseignant : A. EL HIRI
Elément :
PROBLEMES SOCIAUX ET ECONOMIQUES

Emploi et chômage au Maroc

A. EL HIRI

Plan

I- Emploi et chômage : un éclairage théorique

A- Analyse traditionnelle

B- Réactualisations théoriques

II- Emploi et chômage au Maroc : État des lieux

A- La population marocaine : structure par âge

B- Le chômage

III- Le chômage au Maroc : une réalité complexe

IV- Emploi et chômage au Maroc : Institutions et modes de régulation

Conclusion

I- Emploi et chômage : un éclairage théorique

A- Analyse traditionnelle : chômage volontaire, chômage frictionnel (d'ajustement), chômage involontaire, etc.

B- Réactualisations théoriques : théorie du déséquilibre, rigidité des salaires (segmentation, contrats implicites, salaire d'efficience).

II- Emploi et chômage : état des lieux

A- La population : structure par âge

La population marocaine se caractérise par sa jeunesse et par une tendance à l'urbanisation dont les effets sont structurants sur l'activité et le chômage de l'ensemble de la population.

Or, de grandes disparités existent entre les jeunes et les adultes, disparités souvent renforcées par les spécificités spatiales et/ou de genre.

A- La population : structure par âge

Maroc : 31,418,232 GMT :19/03/09 19:39:03

ENSEMBLE

Sexe et âge	Type d'activité نوع النشاط			Total المجموع
	Actifs occupés النشيطون المشتغلون	Chômeurs العاطلون	Inactifs غير النشيطين	
Masculin				
. Moins de 15 ans	134598	-	4445762	4580360
. 15 - 24 ans	1480297	321673	1336880	3138850
. 25 - 34 ans	1994462	320570	123104	2438136
. 35 - 44 ans	1692862	101121	71936	1865919
. 45 - 59 ans	1663096	48157	258648	1969901
. 60 ans et plus	492943	2969	757988	1253900
Total	**7458258**	**794490**	**6994318**	**15247066**
Féminin				
. Moins de 15 ans	106310	-	4303420	4409730
. 15 - 24 ans	582357	106909	2463793	3153059
. 25 - 34 ans	731260	137604	1763075	2631939
. 35 - 44 ans	620898	43091	1387108	2051097
. 45 - 59 ans	631952	9306	1436776	2078034
. 60 ans et plus	166122	724	1104435	1271281
Total	**2838899**	**297634**	**12458607**	**15595140**
Ensemble				
. Moins de 15 ans	240908	-	8749182	8990090
. 15 - 24 ans	2062654	428582	3800673	6291909
. 25 - 34 ans	2725722	458174	1886179	5070075
. 35 - 44 ans	2313760	144212	1459044	3917016
. 45 - 59 ans	2295048	57463	1695424	4047935
. 60 ans et plus	659065	3693	1862423	2525181
Total	**10297157**	**1092124**	**19452925**	**30842206**

A- La population : structure par âge

L'analyse de l'évolution de la population marocaine nous permet de dégager les constatations suivantes :

1- Une évolution marquée par la transition démographique

Comme le reste de la population nord-africaine, la population marocaine a connu une forte augmentation ces dernières décennies.

De quelque 20 millions de personnes en 1982, elle est passée à 26 millions en 1994 et se situe aux environs de 30 millions en 2004.

1- Une évolution marquée par la transition démographique

Cependant, le Maroc connaît depuis deux décennies un ralentissement du taux de croissance démographique qui, de 2,8 pour cent entre 1960 et 1971, est passé à 2,6 entre 1971 et 1982 puis à 2,1 pour cent entre 1982 et 1994, pour chuter à 1,4 pour cent entre 1994 et 2004.

1- Une évolution marquée par la transition démographique

Année de recensement	Urbain	Rural	Ensemble	Taux d'accroissement
1960	3 389 613	8 236 857	1 1626 470	
1971	5 409 725	9 969 534	15 379 259	2,8%
1982	8 730 339	11 689 156	20 419555	2,6%
1994	13 407 835	12 665 882	26 073717	2,1%
2004	16 463 634	13 428 074	29 891708	1,4%

Source : Haut commissariat au Plan (2005)

2- Une population à forte proportion de jeunes

La structure par âge de la population se caractérise tout d'abord par une forte proportion des jeunes.

En 2004, plus des deux tiers de la population (67,4 pour cent) sont âgés de moins de 35 ans et un peu plus de la moitié (51,6 pour cent) ont moins de 25 ans.

2- Une population à forte proportion de jeunes

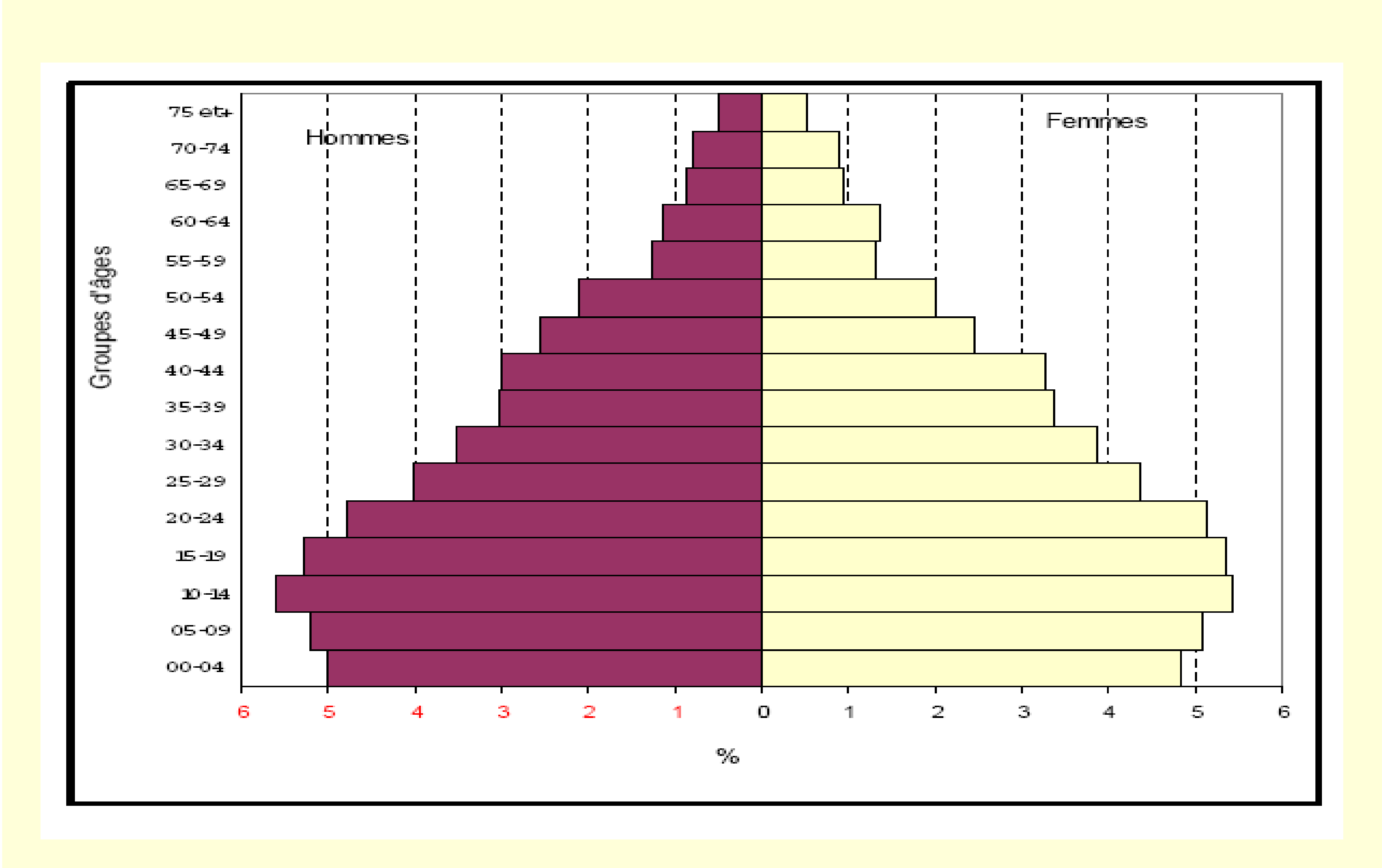
On assiste, cependant, à une tendance nette à la baisse de la part des moins de 15 ans. Celle-ci passe de 37,6 pour cent en 1981 à 37 pour cent en 1994, pour atteindre 31,2 pour cent en 2004.

Les prévisions étant de 26,6 pour cent pour 2010.

2- Une population à forte proportion de jeunes

Grands groupes d'âges	Recensements	
	1994	2004
00 – 14 ans	37,0	31,2
15 – 59 ans	55,9	60,7
60 ans et plus	7,1	8,1
Total	100,0	100,0

2- Une population à forte proportion de jeunes



3- Une population d'âge actif en baisse en terme relatif

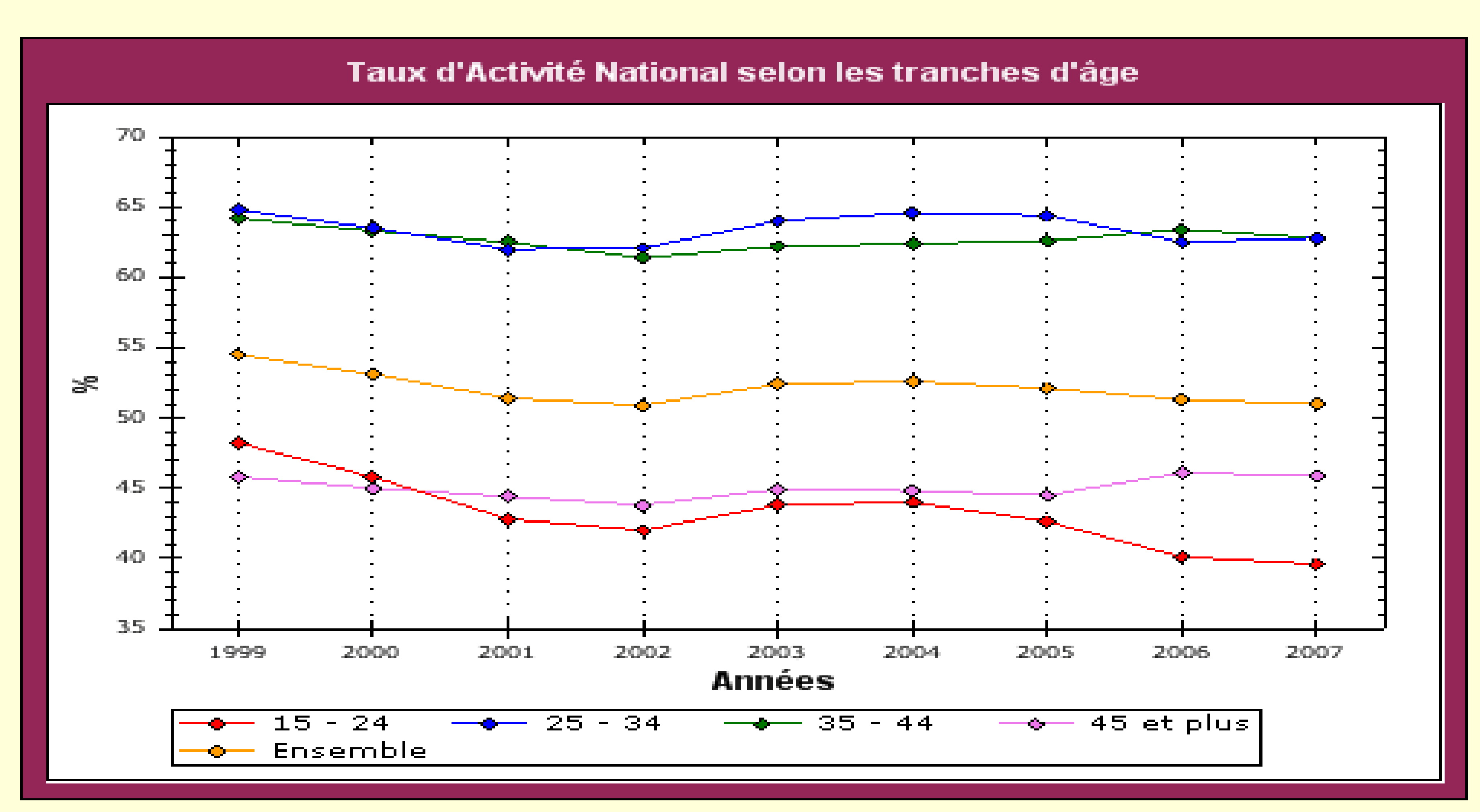
Un autre fait marquant est la tendance à la baisse de la part de la population en âge d'activité (15 à 60 ans) qui passe de 54,5 pour cent en 1999 à 51 pour cent en 2007.

3- Une population d'âge actif en baisse en terme relatif

Taux d'Activité National selon les tranches d'âge

Années	15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 et plus	Ensemble
2007	39,6	62,8	62,8	45,9	51
2006	40,1	62,5	63,4	46,1	51,3
2005	42,6	64,4	62,6	44,5	52,1
2004	44	64,6	62,4	44,8	52,6
2003	43,8	64	62,2	44,9	52,4
2002	42	62,1	61,4	43,8	50,9
2001	42,8	62	62,5	44,4	51,4
2000	45,8	63,5	63,3	45	53,1
1999	48,2	64,8	64,2	45,8	54,5

3- Une population d'âge actif en baisse en terme relatif



A. EL HIRI

B- Taux d’activité

Le taux d'activité est l'un des principaux indicateurs du niveau de l'activité. Il indique la part des personnes qui participent ou cherchent à participer à la production de biens et services dans une population donnée.

B- Taux d’activité

Le taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus se calcule comme suit :

[(Population active âgée de 15 ans et plus) / (Population totale âgée de 15 ans et plus)] x 100

B- Taux d’activité

Au terme de l’année 2007, la population active âgée de 15 ans et plus a atteint **11.148.000** personnes, soit une hausse de 1,4% par rapport à l'année 2006 (+3,0% en milieu urbain et -0,2% en milieu rural).

Le taux d'activité est,quant à lui, resté quasiment stable passant de 51,3% en 2006 à 51,0% en 2007.

1- Taux d'activité selon le sexe (en%) entre 2006 et 2007

Masculin.	76,4	76,1
. Féminin	27,2	27,1

2- Taux d'activité selon l'âge (en%) entre 2006 et 2007

. 15 - 24 ans	40,1	39,6
. 25 - 34 ans	62,5	62,8
. 35 - 44 ans	63,4	62,8
. 45 - 59 ans	58,2	58,1
. 60 ans et plus	26,6	26,3

3- Taux d'activité selon le diplôme (en%) entre 2006 et 2007

. Sans diplôme	51,7	51,1
. Niveau moyen[1]	45,0	45,5
. Niveau supérieur[2]	66,6	67,1

C- Le chômage

La population active en chômage est passée, au niveau national, de 1.062.000 en 2006 à 1.092.000 chômeurs en 2007, soit 30 mille chômeurs en plus et une hausse relative de 2,8%.

C- Le chômage

- Population active en chômage (en milliers)	1 062	1 092
- Taux de féminisation de la population active en chômage (en %)	27,2	27,3
- Taux de chômage (en %)	9,7	9,8

C- Le chômage

Cet accroissement concerne principalement le milieu urbain où le niveau de chômage demeure encore très élevé, 22 mille chômeurs en plus. En milieu rural où le niveau du chômage est particulièrement faible, le stock de chômeurs a augmenté de 8 mille.

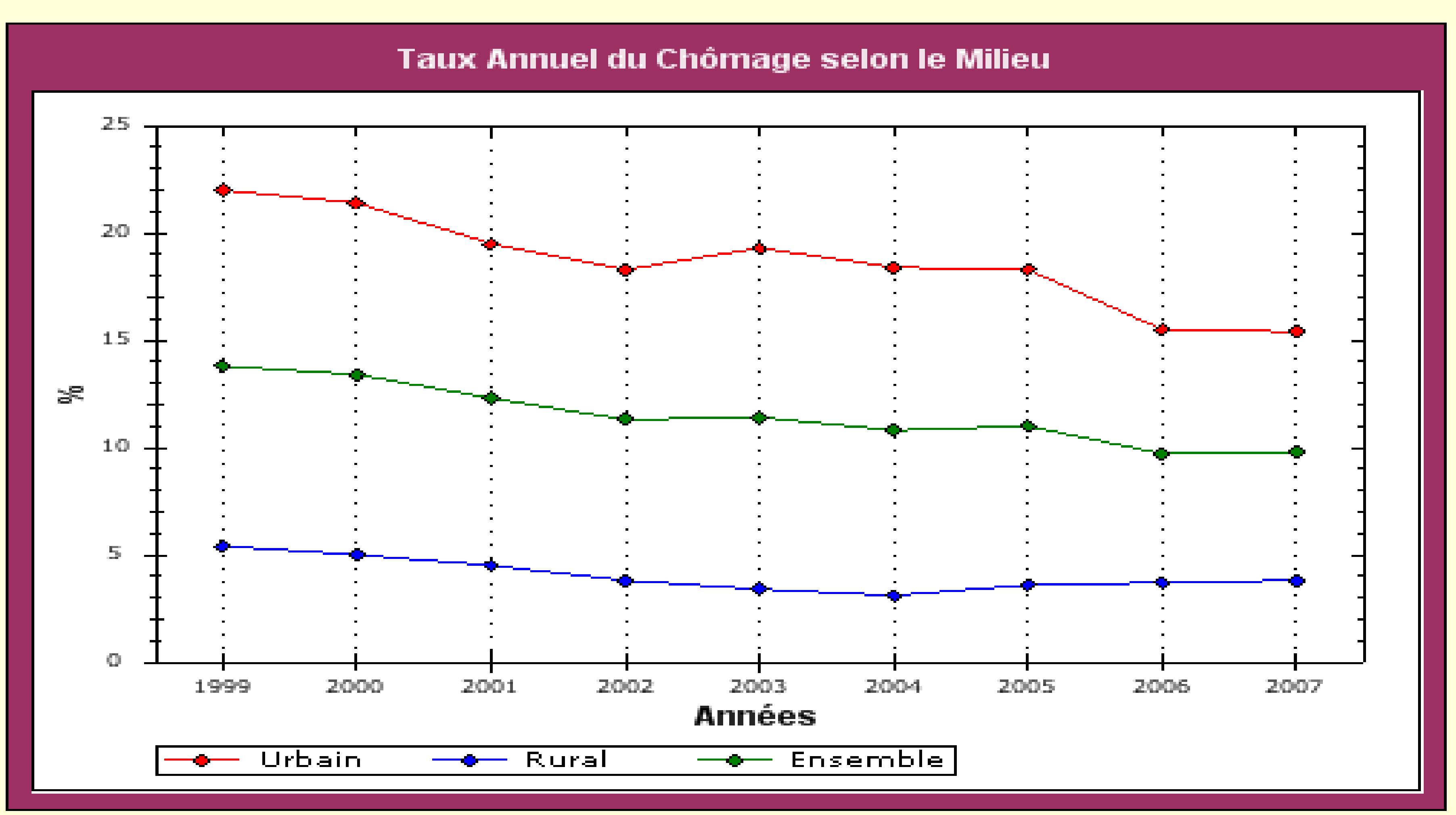
C- Le chômage

Le taux de chômage annuel est ainsi passé de 9,7% en 2006 à 9,8% en 2007 ; de 15,5% à 15,4% en milieu urbain et de 3,7% à 3,8% en milieu rural.

1- Un taux de chômage très élevé des jeunes citadins

En 2007 le taux de chômage au niveau national a atteint 9,8 pour cent. Cet indicateur enregistre de fortes disparités entre les jeunes et les adultes et entre les villes et les campagnes, en défaveur des populations jeunes et des populations urbaines.

1- Un taux de chômage très élevé des jeunes citadins



A. EL HIRI

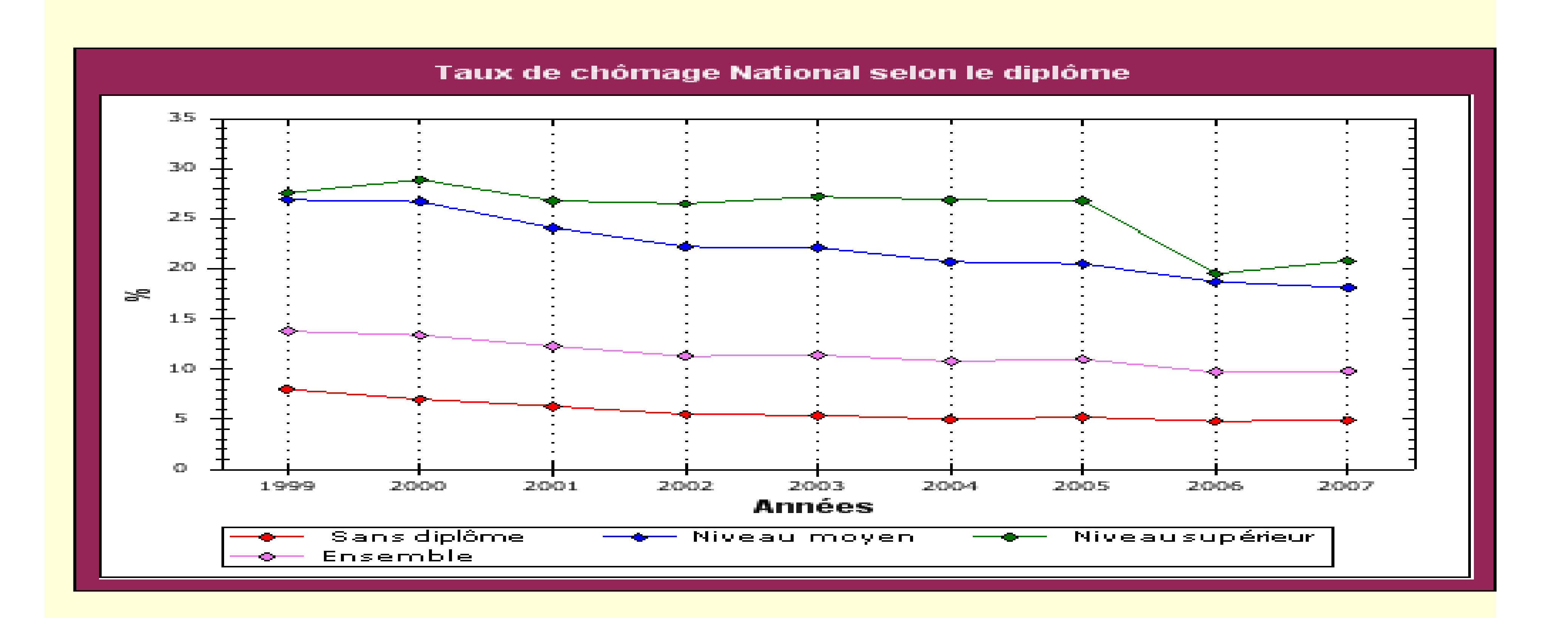
2- Le taux chômage selon le sexe entre 2006 et 2007

. Masculin	9,7	9,8
. Féminin	9,7	9,8

3- Le taux chômage selon le diplôme entre 2006 et 2007

. Sans diplôme	4,8	4,9
. Niveau moyen	18,7	18,1
. Niveau supérieur	19,5	20,8

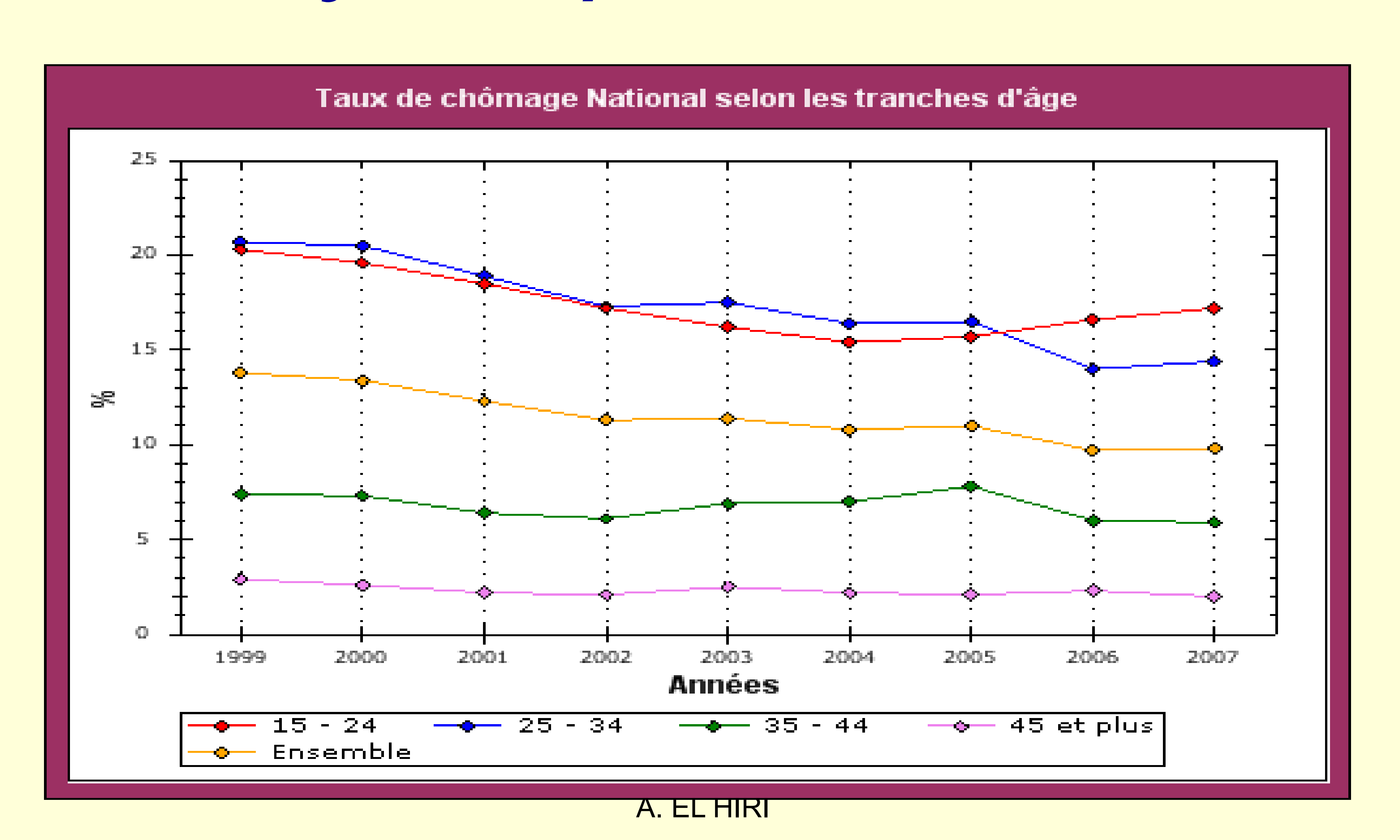
3- Le taux chômage selon le diplôme entre 2006 et 2007



4- Un taux de chômage très élevé des jeunes pour les 15-34 ans

Le taux de chômage des jeunes dépasse les 15 pourcent en 2007 pour les 15-34 ans.

4- Un taux de chômage très élevé des jeunes pour les 15-34 ans



A. EL HIRI

D- L’emploi

- Population active occupée âgée de 15 ans et plus (en milliers)	9 928	10 056
- Taux de féminisation de l'emploi (en %)	27,6	27,6

1-ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

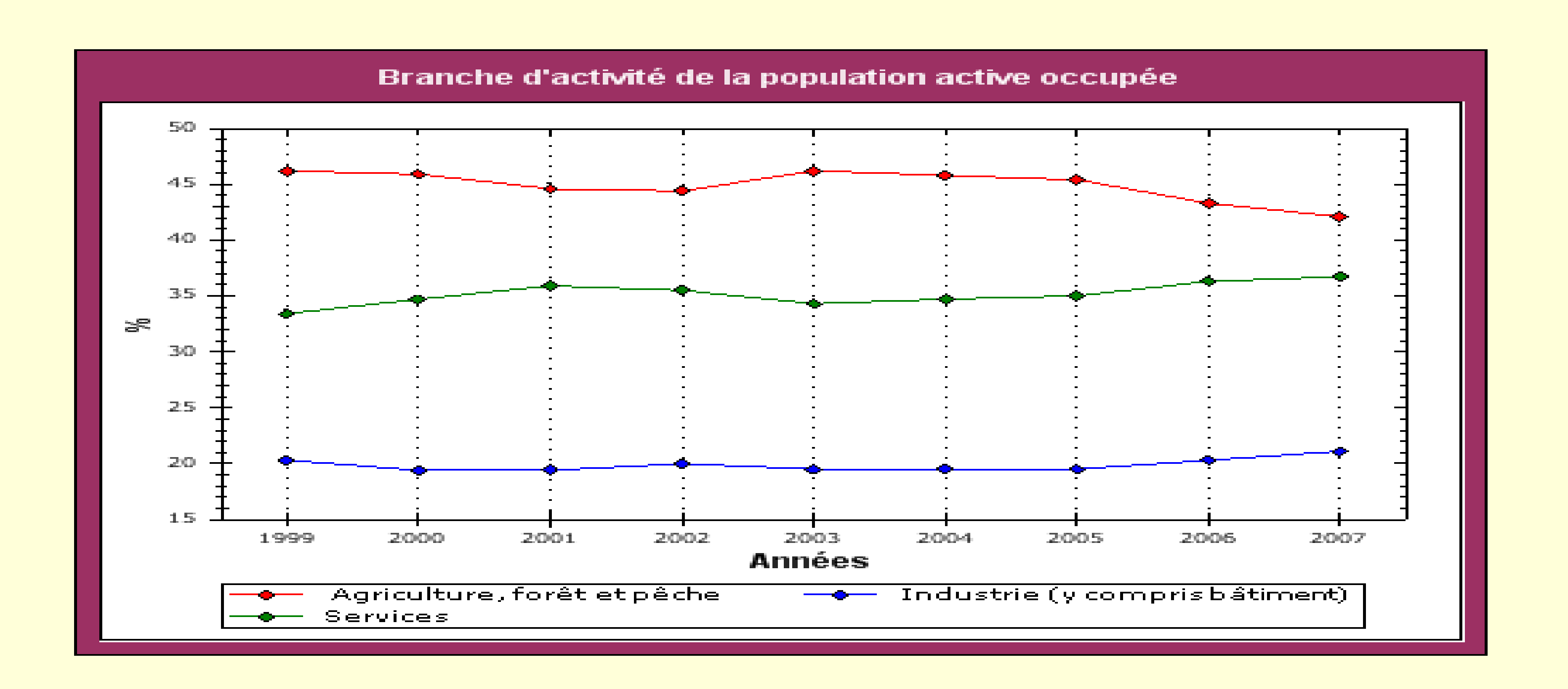
(En milliers de personnes)

Branches d'activité	Année		Variations	
	2006	2007	absolues	en %
Agriculture, forêt et pêche	4.303,3	4.233,6	- 70	-1,6
Industries (y compris l'artisanat)	1.202,9	1.277,1	+ 52	+ 4,3
Bâtiment et travaux publics	683,0	844,7	+ 55	+ 7,0
Commerce	1.247,2	1.257,0	+ 24	+ 2,0
Transports, entrepôt et communications	369,4	402,2	+ 8	+ 1,9
Administration générale et services sociaux fournis à la collectivité	881,2	1.025,7	-19	-1,8
Autres services	885,9	1.005,6	+ 78	+ 8,5
Activités mal désignées	11,1	10,1	- 1	-9,5
Total	**9.928**	**10.056**	**+128**	**+1,3**

(1) Il s'agit de l'emploi des personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : Haut commissariat au plan (Direction de la statistique).

1-ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



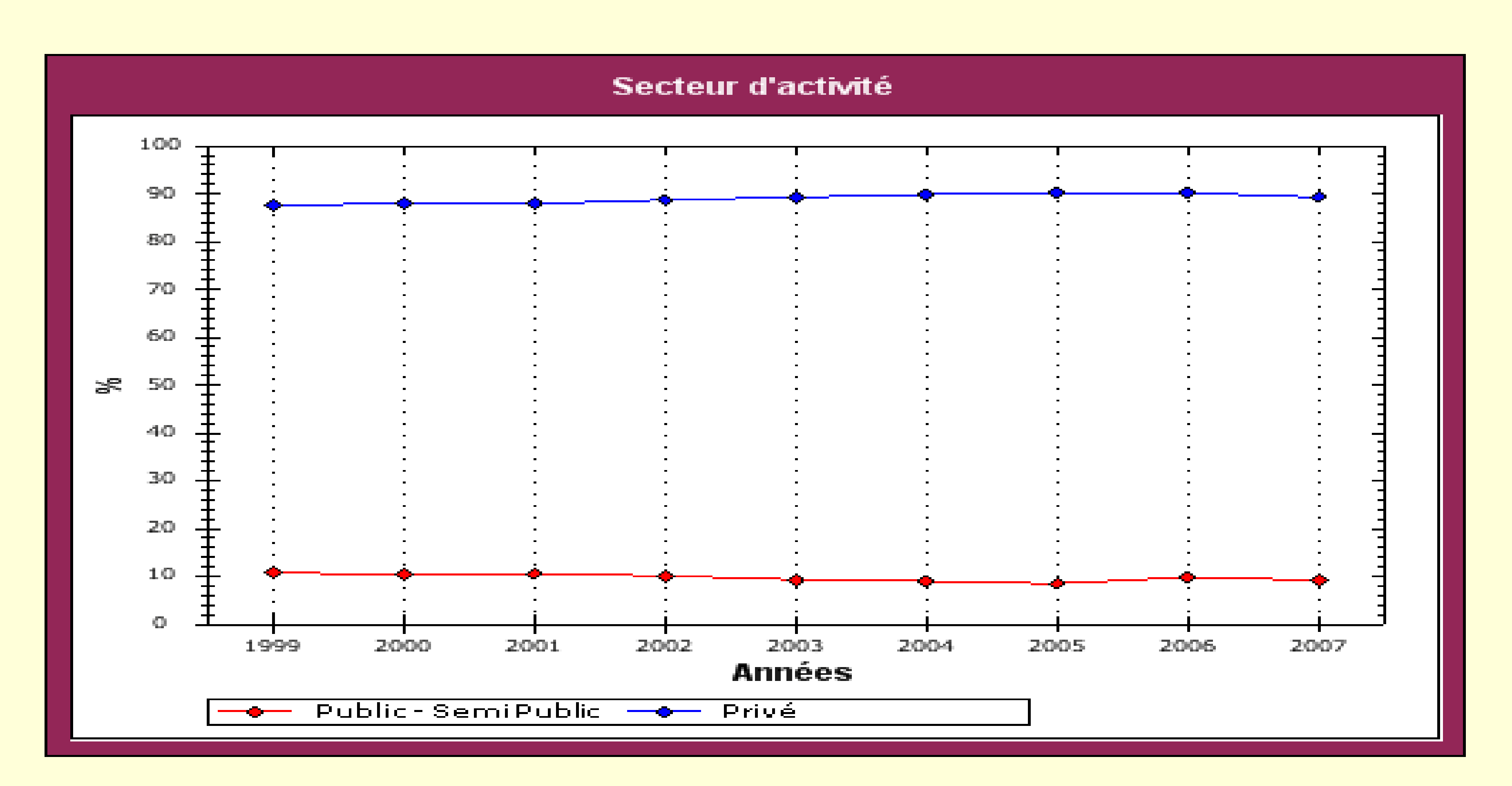
2- Emploi par âge

.15 - 34 ans	47,9	47,6
. 35 - 59 ans	45,6	45,8
. 60 ans et plus	6,5	6,6

3- Emploi par diplôme

. Sans diplôme	69,3	68,7
. Niveau moyen	20,2	21,2
. Niveau supérieur	10,5	10,1
. Non déclaré	0,0	0,0

4- Emploi par secteurs (public - privé)



A. EL HIRI

III- Le chômage au Maroc : une réalité complexe

Les différents indicateurs liés au chômage des jeunes apportent une information utile sur l'ampleur de la sous-utilisation des jeunes mais risquent de donner une image très partielle sinon déformée de la complexité de la réalité des situations vécues par les jeunes en relation avec l'emploi.

III- Le chômage au Maroc : une réalité complexe

C’est pour cela qu’il est nécessaire d’examiner les différentes formes de situations vécues par les jeunes, en termes de sous-utilisation de leur main-d’oeuvre et de conditions de travail auxquelles ils sont soumis.

III- Le chômage au Maroc : une réalité complexe

Pour ce faire, et étant donné le manque d’information sur l’ensemble des dimensions qui peuvent être impliquées ici, nous avons choisi de nous intéresser plus particulièrement au sous-emploi, à l’emploi informel.

A- Le sous-emploi

Le sous-emploi est un phénomène qui concerne aussi bien les villes que les campagnes et qui est concentré au niveau du secteur privé. Il touche relativement plus les hommes, les jeunes, les diplômés de niveau moyen et il est relativement plus répandu au niveau du secteur des "bâtiment et travaux publics" suivi par le secteur de "l'agriculture, forêt et pêche" en milieu urbain et par le secteur "des services" en milieu rural.

A- Le sous-emploi

La population active occupée sous-employée est constituée :

- ➢ des actifs occupées âgés de 15 ans et plus disposés à faire des heures complémentaires, disponibles pour le faire et ayant travaillé au cours de la semaine de référence moins de 48 heures ;
- ➢ et des actifs occupés âgés de 15 ans et plus, ayant travaillé plus que le seuil fixé ci-dessus et qui sont à la recherche d'un autre emploi ou disposés à changer d'emploi pour l'une des deux raisons suivantes :

- inadéquation de leur emploi avec leur formation ou leur qualification ;

- insuffisance du revenu procuré par leur travail.

A- Le sous-emploi

Taux de sous emploi : Ce taux renseigne sur l'importance des principales formes de sous-utilisation des actifs occupés. Il exprime la part des actifs occupés sous – employés dans la population active occupée âgée de 15 ans et plus. Il se calcule comme suit :

[population active occupée sous employée / population active occupée âgée de 15 ans et plus] x 100

A- Le sous-emploi

Au terme de l'année 2007, la population active occupée sous-employée âgée de 15 ans et plus a atteint 995.000 personnes contre 1.229.000 en 2006, soit un recul de 19,0%.

Ce recul est réparti de façon quasiment équitable entre les zones urbaines et rurales (de 576.000 à 457.000 personnes en zones urbaines et de 653.000 à 538.000 en zones rurales).

A- Le sous-emploi

Le taux de sous-emploi est passé, quant à lui, de 12,4% à 9,9% ; de 12,2% à 9,4% en milieu urbain et de 12,5% à 10,4% en milieu rural.

La baisse de ce taux a été observée au niveau de l'ensemble des catégories de la population.

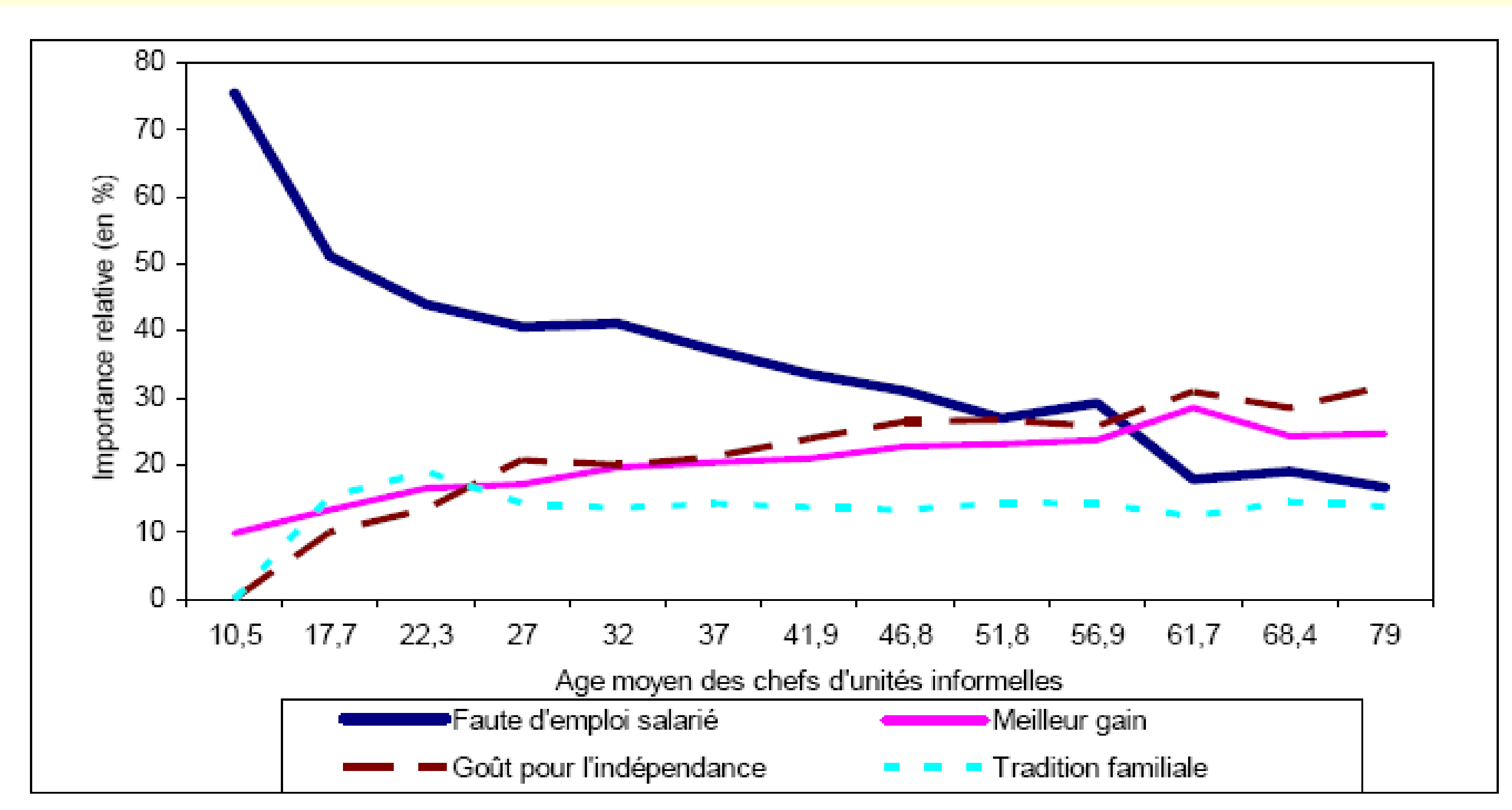
A- Le sous-emploi

- Population active occupée sous employée (en milliers)	1 229	995
- Taux de sous emploi (en %)	12,4	9,9

B- L'emploi informel

L'économie informelle, définie comme l'ensemble des unités qui ne tiennent pas une comptabilité complète conformément à la réglementation comptable en vigueur, occupe aujourd'hui une place importante dans l'ensemble de l'emploi national, et représente une issue de secours pour les nombreux jeunes au chômage.

Raisons économiques et non économiques de l’option de l’auto emploi informel (non agricole) selon l’âge



Source : d’après les données de la Direction de la Statistique (2003).

IV- Emploi et chômage au Maroc : Institutions et modes de régulation

Les premiers résultats du Recensement général de la population de 2004, font apparaître une transition démographique, mais aussi les paramètres liés à l'‘inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi, et les défauts d'intermédiation du marché du travail.

IV- Emploi et chômage au Maroc : Institutions et modes de régulation

Le diagnostic national réalisé en 1991 par le CNJA de la situation de chômage des jeunes diplômés fait apparaître une carence du système d'intermédiation sur le marché du travail à l'origine du chômage dit d'inadéquation.

IV- Emploi et chômage au Maroc : Institutions et modes de régulation

Dans la même perspective, les réflexions menées entre les différentes composantes du CNJA (employeurs, syndicats, collectivités territoriales, départements ministériels, etc.) et les mesures préconisées n'ont pas manqué de souligner le rôle essentiel de l'organisation des partenaires sociaux (patronat et syndicats) dans la régulation de l'emploi.

IV- Emploi et chômage au Maroc : Institutions et modes de régulation

En effet, dans un environnement national et international marqué par la flexibilité, la mobilisation des ressources humaines et des compétences, notamment des jeunes, implique la mise en place de procédures d'ajustement négociées et la prise en compte des nouvelles valeurs de travail (travail décent, responsabilité sociale, etc.).

A- Le Conseil national de la Jeunesse et de l'Avenir

La création du Conseil national de la Jeunesse et de l'Avenir (CNJA) en 1991 semble répondre à plusieurs objectifs (Dahir du 20 février 1991 portant création du CNJA) :

- contribuer à l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation aux besoins de l'économie du pays, à la préparation adéquate de l'avenir des jeunes marocains et à la réalisation de leur insertion dans le système productif national ;

A- Le Conseil national de la Jeunesse et de l’Avenir

- réunir les données quantitatives et qualitatives relatives à l’emploi ;
- collecter les informations relatives à l’économie nationale et aux économies régionales ;
- analyser les potentialités de développement ;
- étudier l’adaptation des formations dispensées dans les établissements d’enseignement et de formation professionnelle aux qualifications exigées sur le marché du travail ;
- proposer les incitations et les réformes de structure propres à assurer la promotion de l’emploi.

A- Le Conseil national de la Jeunesse et de l’Avenir

Le CNJA a élaboré, en 1991, une série de mesures définissant pour la première fois une approche *structurale* combinant plusieurs dimensions (macroéconomiques, institutionnelles, financières, etc.) d’un traitement actif du chômage des jeunes et se déployant de façon différenciée entre le monde urbain et le monde rural.

A- Le Conseil national de la Jeunesse et de l'Avenir

Pour les zones urbaines, le « Programme d'urgence d'insertion des jeunes diplômés » élaboré par le CNJA comprend « trente trois mesures » directes et indirectes, dont notamment :

-La promotion des investissements créateurs d'emploi : assouplissement des procédures administratives, incitation à l'investissement et à la création d'entreprise), etc.

- Amélioration de l'environnement financier des entreprises : accès au crédit, systèmes de financement adaptés, consolidation des moyens de financement, crédits aux jeunes promoteurs, garanties bancaires, restructuration des entreprises en difficulté, etc.

A- Le Conseil national de la Jeunesse et de l'Avenir

Pour les zones rurales, le programme proposé était essentiellement axé sur l'amélioration de l'environnement productif (développement des infrastructures de base, développement des activités agricoles, développement de la recherche agronomique, etc.), socio-éducatif et professionnel (rationalisation et augmentation des budgets d'investissement et de fonctionnement de l'enseignement fondamental et de la formation professionnelle), et financier (partenariat banques-collectivités locales, renforcement du fonds de développement agricole, création d'un fonds de garantie, crédits jeunes promoteurs, etc.)

B- L’ANAPEC : de la logique de placement à la logique d’insertion

Le constat de carence des mécanismes traditionnels, spontanés et « libres » de gestion du marché du travail et les préconisations réitérées du CNJA en matière de modernisation des institutions et des dispositifs d’intermédiation ont été à l’origine de la création de l’ANAPEC.

L’Agence nationale de Promotion de l’Emploi et des Compétences (ANAPEC) a été créée en juin-juillet 2000 (loi et décret d’application) et mise en place en 2001.

B- L’ANAPEC : de la logique de placement à la logique d’insertion

Il s’agit d’une approche radicalement différente : d’une logique de placement, prévalente depuis les années 1960, on passe à une logique de coordination du marché du travail et d’activation des services publics d’intermédiation fondée sur une logique d’insertion combinant implication des jeunes en chômage dans la recherche d’emploi et aménagement par l’Etat des conditions d’amélioration de l’employabilité des jeunes.

C- Réalisations de l'initiative d'emploi en 2007

Le programme **MOUKAWALATI**, visant le soutien de l'auto emploi à travers l'incitation des jeunes à créer leur propre entreprise: sur 14.000 candidats inscrits, plus de 9.560 personnes ont été retenues et 2.693 projets ont été soumis pour financement auprès des banques dont 1.092 ont pu recevoir l'aval et 660 ont été financés.

Quant au programme **IDMAJ** qui vise l'intégration de 105.000 jeunes sur 3 ans, il a dépassé ses objectifs avec l'intégration de près de 73.000 chercheurs d'emploi à fin décembre 2007. Ce programme prévoit l'intégration de 40.000 demandeurs d'emploi en 2008.

Le programme **TAEHIL**, ciblant l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail à travers le développement de la formation insertion et l'organisation de stages d'expérience professionnelle, a permis d'identifier près de 12 000 opportunités de formation contractualisée et qualifiante, en plus de la signature de deux conventions entre l'Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) et l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail pour assurer la formation de près de 17.000 diplômés à l'horizon 2009. En outre, au niveau de la formation contractualisée, ce programme a permis la signature de 450 conventions, avec 375 entreprises, bénéficiant à 6.245 chercheurs d'emploi.

En conclusion

Le chômage tendance du à se développer de façon coextensive à la population active.

En conclusion

Les réformes entreprises à partir des années 1990 (bancaire, financière, fiscale, régime des douanes, etc.), en relâchant les rigidités institutionnelles, ont contribué à accroître les taux d'investissement et d'épargne.

En conclusion

Cependant, la politique économique est restée contrainte par l'équilibre des fondamentaux : maîtrise de l'inflation et du déficit budgétaire, amélioration des équilibres extérieurs et des réserves de change, etc.

En conséquence, la croissance réalisée par l'économie marocaine semble être à faible contenu en emplois

En conclusion

Un certain nombre de mesures sont de nature à appuyer les efforts visant à éradiquer le chômage. Il s’agit en particulier :

1. d’améliorer le système d’information et de connaissance relatif aux jeunes dans les domaines d’emploi, de chômage, de sous-emploi, de conditions de travail, de relation entre formation-emploi, etc.;

En conclusion

2. d'accroître l'efficience du système d'intermédiation sur le marché du travail : professionnalisation des agents, décentralisation de l'action de l'ANAPEC en relation avec les bassins d'emploi et avec la nouvelle politique territoriale, gestion locale de l'emploi et des compétences

En conclusion

3. de procéder à l'évaluation des politiques publiques en matière d'emploi : sans dispositifs et mécanismes transparents de suivi et d'évaluation le risque est grand de renforcer les effets pervers au détriment notamment des jeunes les plus vulnérables;

4. de redéfinir les programmes de mise à niveau de l'entreprise de façon à impliquer davantage les entreprises et les associations professionnelles dans la prise en compte les nouvelles normes en matière d'emploi et de travail décent (développement des ressources humaines, responsabilité sociale, formation en cours d'emploi, travail décent, libertés syndicales, etc.) ;

Merci pour votre attention